



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carte nationale d'identité

Question écrite n° 78066

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de bien vouloir lui indiquer si la délivrance de la carte nationale d'identité (ou d'un titre équivalent) est payante en Lettonie. Si cette délivrance est payante, il souhaite en connaître le prix ainsi que les cas où ce prix est réduit.

Texte de la réponse

La carte nationale d'identité n'existe pas actuellement en Lettonie. Son introduction est prévue au plus tôt pour le courant de l'année mais aura lieu plus probablement en 2007. Le seul document d'identité délivré actuellement est le passeport.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78066

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2005, page 10422

Réponse publiée le : 27 juin 2006, page 6787